

Construction & aménagement de véhicules

1^{ère} session 2026

L'activité d'aménagement et de conversion de véhicules couvre la conception, la construction, la conversion ou l'aménagement de carrosseries destinées à équiper les véhicules industriels, les véhicules utilitaires, les véhicules de transport de personnes, et de services (services médicaux itinérants), les remorques et semi-remorques et leurs châssis, ainsi que les matériels connexes à ces activités : hayons élévateurs, grues auxiliaires, chariots embarqués...

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnel (CAP) de spécialité « construction et aménagement de véhicules » est un technicien qui intervient dans toutes les entreprises du secteur qui fournissent en véhicules des acteurs fondamentaux pour le fonctionnement du pays : forces de l'ordre, services de secours, sapeurs-pompiers, travaux publics, bâtiment, transports collectifs, transports sanitaires, traitement des déchets, transport de marchandises et de voyageurs, travaux publics, agro-alimentaire... Tous sont utilisateurs de véhicules conçus et réalisés par des carrossiers constructeurs (ambulances, véhicules d'urgences, camions spécifiques, bennes...).

D'autres usages correspondant à l'évolution de la société se développent : « food truck », véhicules de loisirs...

Son activité consiste, au sein de l'équipe, à :

- réaliser la fabrication d'éléments, de sous-ensembles et d'ensembles ;
- implanter des équipements et accessoires ;
- réaliser les connexions ;
- veiller à la conformité de son intervention.

Débouchés

- Le métier de transformateur de véhicules peut s'exercer dans :
- les ateliers de construction de carrosserie de véhicules industriels consacrés au transport routier des personnes et des marchandises (semi-remorques, véhicules frigorifiques, citernes...) ;
 - les ateliers de construction, de transformation et d'aménagement des véhicules spécifiques (camping-car, ambulances...).

Accès à la formation

Après la 3^{ème}.



**Formation dispensée
uniquement
par la voie de
l'apprentissage**

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre (c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

Construction & aménagement de véhicules

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil



Examen

Épreuves	Coef.
EP1 : Préparation des processus de fabrication industrielle	3
EP2 : Réalisation d'une production	12
EG1 : Épreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	3
EG2 : Mathématiques et physique-chimie	2
EG3 : Education physique et sportive	1
EG4 : Prévention-santé-environnement	1
Epreuve facultative	
EF1 : Langue vivante étrangère ou régionale	Pts>10
EF2 : Arts appliqués et cultures artistiques	Pts>10



Enseignements professionnels

Blocs de compétences :

Pôle 1 : Préparer l'intervention en construction et aménagement de véhicules

- Mettre en œuvre les processus de réalisation
- Configurer des équipements de production

Pôle 2 : Réaliser une production en construction et aménagement de véhicules

- Réaliser une production
- Implanter des équipements et accessoires
- Mettre en conformité
- Communiquer à l'interne



Stage

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines réparties en 4 séquences au maximum.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.



Poursuite d'études

Priorité à l'insertion professionnelle.

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « construction et aménagement de véhicules » pourra compléter ses compétences afin d'accéder à des responsabilités de niveau supérieur. Le baccalauréat professionnel et le brevet de technicien supérieur de la même spécialité sont des poursuites logiques. Il est possible d'envisager une spécialisation dans le domaine de la peinture industrielle et le travail des matériaux composites. Ces spécialisations peuvent se construire soit via un parcours de formation initiale soit dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Principales poursuites d'études

CAP Peinture en carrosseries
Bac Pro Construction et aménagement de véhicules
Bac Pro Réparation des carrosseries

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Construction & aménagement de véhicules



Ou se former en Occitanie

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse



En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

